

30 AOÛT 2010
A6903

67 PARE-BRISE
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 21, route de la Wantzenau 67800 HOENHEIM
519596373 RCS STRASBOURG

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 AVRIL 2010**

L'an deux mille dix, le 26 avril, à 18 heures, au siège social à HOENHEIM, Monsieur Rachid AMRIOUI, demeurant 35, rue de la Doller 67000 STRASBOURG,

Associé unique de la société 67 PARE-BRISE,

A pris les décisions suivantes :

- Modification des statuts corrélative à la cession des parts sociales,
- Démission d'un co-gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Après avoir pris connaissance d'un acte sous seings privés en date à HOENHEIM du 26 avril 2010, déposé le même jour au siège social, portant cession par Monsieur Jaouab AMRIOUI à Monsieur Rachid AMRIOUI de 200 parts sociales lui appartenant dans la Société, l'associé unique décide de remplacer l'article 8 des statuts par les dispositions suivantes :

ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées en totalité à Monsieur Rachid AMRIOUI, associé unique.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jaouab AMRIOUI de ses fonctions de co-gérant.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Rachid AMRIOUI

